



ÉCOLE DES
MUSIQUES
ACTUELLES

+41 22 344 44 22
info@ema.school
www.ema.school

Jusqu'au 20 août 2023

ETM – Ecole des Musiques Actuelles
Route des Acacias 8
1227 Les Acacias – Genève

Dès le 21 août 2023

EMA – Ecole des Musiques Actuelles
Passage Marie-Claude Leburgue 2
1205 Genève

Profs DD LV VP

SORAL – CONTRAT D'INSCRIPTION ADULTES / PLUS DE 25 ANS

Lieu des cours : « Le gîte de l'eMa » - Route de Rougemont 53 – 1286 Soral – Bus L / 76 - Arrêt Soral Village ou Soral Mairie

ELEVE Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

NPA-Localité :

Adresse e-mail :

Tél élève :

Comment avez-vous connu l'eMa ? Réseaux sociaux Portes ouvertes Connaissances Autres :

REPONDANT (SI EXISTANT) Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) : E-mail :

Rabais famille (10%) Nom de l'autre membre :

COURS SOUHAITE(S)

- | | | | | | |
|---|-------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> Guitare / Ukulélé (cours individuel) | Durée | <input type="radio"/> 30 min | <input type="radio"/> 45 min | <input type="radio"/> 60 min | Dès le : |
| <input type="checkbox"/> Piano (cours individuel) | Durée | <input type="radio"/> 30 min | <input type="radio"/> 45 min | <input type="radio"/> 60 min | Dès le : |
| <input type="checkbox"/> Chant (cours individuel) | Durée | <input type="radio"/> 30 min | <input type="radio"/> 45 min | <input type="radio"/> 60 min | Dès le : |
| <input type="checkbox"/> Batterie (cours individuel) | Durée | <input type="radio"/> 30 min | <input type="radio"/> 45 min | <input type="radio"/> 60 min | Dès le : |

DISPONIBILITES

Lundi de heures à heures et de heures à heures

Mardi de heures à heures et de heures à heures

Mercredi de heures à heures et de heures à heures

Jeudi de heures à heures et de heures à heures

Vendredi de heures à heures et de heures à heures

TARIF

Facture payable en 1 fois 2 fois 4 fois

CHF 50.- de frais d'ouverture de dossier et inscription (seulement pour les nouveaux élèves).
Frais uniques et non remboursables qui seront ajoutés à votre facture d'écolage.

L'école peut utiliser des images (photo, vidéos) où apparaît mon enfant / j'apparais pour diffusion dans des brochures, des publications uniquement institutionnelles ou sur le site de l'ETM :

J'autorise Je n'autorise pas

Je confirme avoir bien pris connaissance des conditions générales d'inscription au verso

Genève, le Lu et approuvé, Signature :

SORAL – CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ce contrat est à remplir et à signer avant le premier cours suivi.
- 1.2 Les conditions d'inscription et le règlement d'application du contrat concernant les paiements font partie intégrante du contrat.
- 1.3 Toutes les démarches administratives (inscriptions, désistements, avenants, changement d'adresse...) doivent être faites **par écrit (courrier postal ou e-mail) et adressées au secrétariat** et non au professeur. En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en compte.

2. DUREE DU CONTRAT : ENGAGEMENT ET RESILIATION

- 2.1 Les cours de la **filière instrumentale** sont répartis en **2 semestres**. Le 1^{er} semestre débute le **28 août 2023** et se termine le **23 décembre 2023**. Le 2^{ème} semestre débute le **29 janvier 2024** et se termine le **8 juin 2024**.
- 2.2 L'inscription en **filière instrumentale** engage l'élève adulte pour le **semestre en cours au minimum**. Ce contrat est **reconduit tacitement** de semestre en semestre pour la filière instrumentale « Adulte », sauf **dénonciation par écrit. Délais : 21 décembre 2023 et 1^{er} juin 2024. En cas d'abandon, l'écologie semestriel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
- 2.3 Les inscriptions aux cours individuels, cours collectifs et ateliers sont prises en considération dans l'ordre chronologique des inscriptions et selon les places disponibles.
- 2.4 Les dates des vacances sont les mêmes que celles des écoles publiques genevoises. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

3. ECOLAGE, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

- 3.1 Une **facture semestrielle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour la filière instrumentale**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 4 fois par semestre)**.
- 3.2 En cas de paiement mensuel, l'écologie du 1^{er} semestre doit être soldé **avant la fin du mois de janvier**, celui du 2^{ème} semestre doit être soldé **avant la fin du mois de mai**.
- 3.3 Des rappels sont envoyés en cas de non-paiement et des intérêts de retard sont perçus. Si après ces rappels, la facture n'est pas réglée, celle-ci est mise au contentieux.
- 3.4 En cas de retard de paiement de plus de deux semaines, l'élève **n'aura plus accès aux cours jusqu'au règlement de la somme due, sans rattrapage des cours perdus**.
- 3.5 Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire **non remboursable de CHF 50.- couvrant les frais administratifs** est ajouté à la facture d'écologie. **Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription ne soit remplie**.

4. TARIFS, CHANGEMENTS DE CATEGORIE TARIFAIRE ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

- 4.1 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement d'année en année, communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement le réajustement.
- 4.2 Des réductions sont prévues en cas de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue) ; le remboursement ne peut excéder le quart du montant semestriel pour les cours en filière instrumentale.
- 4.3 Les conditions générales sont susceptibles de modifications, communiquées à l'élève et, le cas échéant à son signataire, par courrier ordinaire ou par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par l'élève. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement les modifications.

5. ABSENCES

- 5.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat ET l'enseignant lui-même.
- 5.2 Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées, sauf réserve des cas applicables de l'art. 4.2.
- 5.3 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou remplacera lui-même les leçons manquées.
- 5.4 Les absences pour cas de force majeure (accident, maladie, etc) sont à annoncer au secrétariat immédiatement et par écrit.

6. RABAIS FAMILLE

- 6.1 Un rabais famille de 10% est accordé à partir de 2 membres inscrits, parent ou enfant.

7. FOR JURIDIQUE

- 7.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 7.2 En cas de contestation, les parties se soumettent au for exclusif des tribunaux du canton de Genève.